



ASSISES DU FERROVIAIRE

des préconisations qui nécessitent l'action !

La ministre Nathalie Kosciusko Morizet a exprimé publiquement les positions gouvernementales à partir des préconisations présentées lors de la plénière conclusive des assises du ferroviaire. Pour la Fédération CGT des cheminots, ces annonces constituent des attaques graves contre l'entreprise publique, le service public SNCF et le statut des cheminots.

Le 16 juin 2011, un colloque au Conseil Economique et Social et Environnemental (CESE) a été organisé par la direction de la SNCF. Ce colloque sur le thème «Transport ferroviaire de voyageurs : concurrence et cadre social » s'est tenu en présence des Ministres des Transports et du Travail.

Ce même jour, plus de 20.000 cheminots actifs et retraités battaient le pavé parisien dans un cadre unitaire contre l'ouverture à la concurrence des TER, et afin d'exiger des moyens pour le développement du service public SNCF.

A la suite de ce colloque la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet annonçait l'organisation des assises du ferroviaires.

Les assises se sont déroulées durant trois mois du 15 septembre au 15 décembre 2011, date à laquelle la ministre a présenté publiquement des préconisations à l'issue des débats qui ont eu lieu.

Le système ferroviaire souffre d'un manque chronique de moyens financiers depuis de nombreuses années, d'une multiplication des acteurs (SNCF, RFF, EPSF, ARAF, DCF, Gares et Connexions) qui amoindrie l'efficacité du service public SNCF, et tourne le dos à la réponse aux besoins de transport tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

Les préconisations issues des assises envisagent de réformer le système ferroviaire pour une expérimentation de l'ouverture à la concurrence dès 2014 pour les TET et TER, en démantelant l'EPIC SNCF sous prétexte de réunification de l'infrastructure par la création d'une holding composée d'une kyrielle de filiales. Au travers d'une nouvelle étape dans la décentralisation, de graves menaces ont été formulées sur l'unicité du réseau avec l'avenir de 9000 kms de lignes qualifiées de non rentables.

Pour atteindre cet objectif funeste, le gouvernement envisage de légiférer, avant le 22 février 2012 fin de la session parlementaire, et d'ouvrir des négociations sur un abaissement des conditions sociales visant, dans un premier temps, la réglementation du travail pour favoriser l'ouverture à la concurrence.

Pour la CGT, il y a urgence à assainir financièrement le système ferroviaire. L'Etat doit assurer son désendettement et la régénération du réseau. La CGT propose le retour à l'unicité du système ferroviaire au sein de la SNCF par l'abrogation des textes législatifs ayant créé RFF et la DCF.

Les technocrates libéraux ont stigmatisé les cheminots sous l'angle de leur statut. Cette manœuvre gouvernementale vise à faire passer les cheminots pour de privilégiés dans une stratégie d'opposition des salariés.

Le statut des cheminots n'est pas un privilège, il est le garant d'un service public ferroviaire de qualité alliant sécurité et réponse aux besoins de la Nation 365 jours par an et 24H/24H.

Pour la CGT, la continuité de service et la sécurité ferroviaire sont l'alpha et l'oméga du statut des cheminots. Les règles statutaires à la SNCF, dont fait partie notre réglementation du travail, garantissent plus qu'une condition sociale, elles sont les barrières de protection du niveau

de sécurité des personnes et des circulations ainsi que de la qualité du service public.

La préservation du statut des cheminots et le développement de l'EPIC SNCF sont des enjeux pour l'ensemble du monde ferroviaire.

La Fédération CGT des Cheminots convoque une interfédérale aujourd'hui à 17h00 pour analyser les annonces faites et réfléchir aux suites revendicatives à impulser dans l'unité la plus large.